

DECRET N°2001-520 DU 11 DECEMBRE 2001

portant nomination de magistrats au Tribunal
de Première Instance de Ouidah.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

Vu la Loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la Magistrature Béninoise ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du
gouvernement ;

Vu le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la législation et
des droits de l'homme ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la
Magistrature en sa session du 06 novembre 2001 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2001 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les
fonctions ci-après au Tribunal de Première Instance de Ouidah. Il s'agit de :

Président : Monsieur Dominique DJAHOUINOU

Juge d'Instruction : Monsieur Justin GBENAMETO.

Procureur de la République : Monsieur Fortuné DAKO

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera publié au Journal. Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

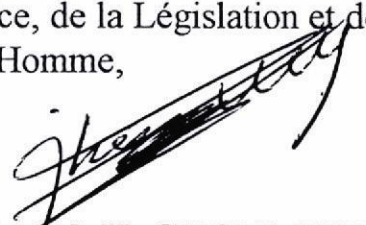
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO TCHANE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,


Joseph H. GNONLONFON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 03 JO 1